

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSE DE COTE DE MOULINEAUX

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.*

L'ASA Normandie organise avec le concours de l'Ecurie des Deux Rives, le **Dimanche 21 Mai 2023** la **25<sup>ème</sup> Course de côte régionale de Moulineaux.**

Cette compétition compte pour la **Coupe de France de la Montagne 2023** coefficient 1, le **Championnat de la Ligue du Sport Automobile de Normandie** et le **Championnat de l'ASA Normandie.**

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile de Normandie sous le numéro .....[numéro] ..... en date du .....[date]...., et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro .....[numéro].... en date du .....[date]....

## **Organisateur technique**

**Nom :** ..... Ecurie des Deux Rives

**Représentant :** ..... Jacques SALENNE

**Adresse :** ..... 38 avenue Felling 76800 Saint-Etienne-du-Rouvray

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA**

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE**

### **1.1P. OFFICIELS**

Président du Collège des Commissaires Sportifs	.....Annick LARUE.....	Licence n°19109
Commissaires Sportifs	Hubert GUYOT.....	Licence n°137484
	Sylvain CHAMPROBERT.....	Licence n°18483
Commissaire Sportif Stagiaire	Jessy FRANCOISE.....	Licence n°319472
Directeur de Course	Michel CARTERON.....	Licence n°8442
Directeur de Course Adjoint	Hervé LARUE.....	Licence n°38286
Commissaire Technique responsable	Jean-Michel DESSE.....	Licence n°5538
Commissaires Techniques adjoints	Christophe BOGEMANS.....	Licence n°44924
	William BLOT.....	Licence n°236179
	Jacques SALENNE.....	Licence n°18219
Médecin responsable	Dc Hervé GALLOIS.....	
Chargé de la mise en place des moyens	Patrick FOSSEY.....	
Chargé des relations avec les concurrents (CS)	David VIGER.....	Licence n°47235
Chargé de presse	Jacques SALENNE.....	Licence n°18219
Chargé des Commissaires de route	Alain HAMON.....	Licence n°2204
Chronométrateur	Jennifer LACHEVRE.....	Licence n°194351
Classements	Yann BOGEMANS.....	Licence n°44922

### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements	Mardi 16 Mai 2023	à 23h59	
Publication de la liste des engagés	Jeu. 18 Mai 2023		
Vérifications administratives	Sam. 20 Mai 2023	de 15h30 à 18h30	Parc concurrents Hêtraie de Moulineaux
	Dim. 21 Mai 2023	de 07h30 à 09h45	Parc concurrents Hêtraie de Moulineaux
Vérifications techniques	Sam. 20 Mai 2023	de 15h45 à 18h45	Parc concurrents Hêtraie de Moulineaux
	Dim. 21 Mai 2023	de 07h45 à 10h00	Parc concurrents Hêtraie de Moulineaux
Briefing des commissaires	Dim. 21 Mai 2023	à 07h30	Mairie de Moulineaux
1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Dim. 21 Mai 2023	à 09h00	Bungalow Parc Concurrents
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.			
Essais non chronométrés	Dim. 21 Mai 2023	de 08h30 à 10h30	
Affichage de la liste des concurrents à prendre part aux essais	Dim. 21 Mai 2023	à 10h15	Parc concurrents Hêtraie de Moulineaux
Essais chronométrés	Dim. 21 Mai 2023	à partir de 10h30	
Affichage de la liste des concurrents à prendre part à la course	Dim. 21 Mai 2023	à 12h55	Parc concurrents Hêtraie de Moulineaux
1 <sup>ère</sup> montée de course	Dim. 21 Mai 2023	à partir de 13h30	
2 <sup>ème</sup> montée de course	Dim. 21 Mai 2023	à l'issue de la 1 <sup>ère</sup>	
3 <sup>ème</sup> montée de course	Dim. 21 Mai 2023	à l'issue de la 2 <sup>ème</sup>	
Affichage des résultats provisoires	Dim. 21 Mai 2023	Après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé	Parc concurrents Hêtraie de Moulineaux
Remise des prix	Dim. 21 Mai 2023	A la levée du parc fermé	

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les horaires et lieux des vérifications administratives et techniques sont établis au présent article 1.2P. Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage « La Bouille Auto » 7 route de Moulineaux 76530 LA BOUILLE. Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

**Les fiches d'enregistrement des éléments de sécurité et les demandes de titre de participation temporaire (dits « licence à la journée ») devront être complétées avant de se présenter aux vérifications administratives.**

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **Dimanche 21 Mai 2023 à 10h00.**

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.

#### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Néant.

### **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

### **ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES**

#### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les concurrents auront deux possibilités pour s'engager.

Les droits d'engagement sont fixés à **200€**, réduits à **100€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

⇒ Par courrier

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse ci-dessous, jusqu'à la clôture des engagements (voir présent article 1.2P).

Adresse : Mr Jacques SALENNE                      38 avenue Felling                      76800 St-Etienne-du-Rouvray

⇒ Par internet (à privilégier)

Les concurrents pourront s'engager électroniquement sur la plateforme <https://engagements.rallygt.fr> après avoir créé leur compte au préalable jusqu'à la clôture des engagements (voir présent article 1.2P).

⇒ Contact

Raphael VOISIN                      Téléphone : 06.51.77.62.54                      Adresse-mail : [rvoisin@rallygt.fr](mailto:rvoisin@rallygt.fr)

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **40**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

### **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

#### **4.1P. VOITURES ADMISES**

**Le nombre des voitures admises est fixé à 100**

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

#### **4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS**

*Voir règlement standard des courses de côte.*

#### **4.3P. NUMEROS DE COURSE**

*Voir règlement standard des courses de côte.*

#### **4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE**

*Voir tableau de sécurité.*

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

La Publicité obligatoire ou optionnelle fera l'objet d'un additif à ce règlement.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. PARCOURS

La course de côte de **Moulineaux** a le parcours suivant : **RD 64**

La course se déroulera en **3** montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

<b>Départ</b> .....	<b>D 64</b>
Arrivée .....	D 64
Pente moyenne .....	6%
Longueur du parcours .....	1500 m
<b>Modalités de retour au départ</b> .....	<b>par la route de course</b>
Parc de départ ( <i>lieu</i> ) .....	D 64
Parc d'arrivée ( <i>lieu</i> ) .....	D 64

### 6.2P. ROUTE DE COURSE

L'accès à la route de course D64 se fait dès la sortie du parc concurrents.

### 6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : en bas de la D64

Les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ.

Le concurrent qui ne se présentera pas dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

### 6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

### 6.5P. PARC CONCURRENT

Le parc concurrents est situé à la **Hêtraie de Moulineaux**.

Le parc concurrents est accessible le **Samedi 20 Mai 2023 à partir de 09h00**.

### 6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé **Parc Concurrents**.

### 6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : ..... **Parc Concurrents**
- pendant les essais et la course au parc départ ..... **Parc Concurrents**
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée ..... **Parc Concurrents**

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des

dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

#### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la compétition, la permanence se tiendra :

Lieu : **Bungalow des Commissaires Sportifs**

Date/heure : **du Samedi 20 Mai 2023 15h30 au Dimanche 21 Mai 2023 19h00**

Téléphone permanence **06.60.83.66.58 Jacques SALENNE**

Centre de secours le plus proche : **Centre hospitalier des Feugrais (Cléon) Téléphone 02.35.87.35.35**

### **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

#### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

Le briefing sera remis écrit aux concurrents lors des vérifications administratives.

#### **7.3P. COURSE**

*Voir règlement standard des courses de côte.*

Procédure de départ : **aux feux tricolores.**

#### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

### **ARTICLE 8P. PENALITES**

Voir règlement standard des courses de côte.

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Les classements suivants seront établis :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- un classement général pour les voitures de Production (série B),
- un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)

### **ARTICLE 10P. PRIX**

La remise des prix se déroulera le **Dimanche 21 Mai 2023 après la levée du parc fermé.**

Les coupes suivantes seront distribuées :

- aux 3 premiers au scratch de chaque série
- au premier de chaque groupe
- au premier de chaque classe, si le nombre de partants dans la classe est inférieur à 4
- aux 2 premiers de chaque classe, si le nombre de partants dans la classe est inférieur à 8
- aux 3 premiers de chaque classe, si le nombre de partants dans la classe est supérieur à 7
- à la première féminine
- à un commissaire tiré au sort

Les coupes de groupe et de classe ne sont pas cumulables.